

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

05 décembre 2007

Date d'affichage

05 décembre 2007

L'an deux mille sept

Le 10 décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents :

MM. Noël LEVILLAIN, Sonia LEROY, Josiane POULLARD, Paul RACÉ, Daniel WOLOWICZ, René DUREL, Virginie BOUVET, Gérard BOUET, Françoise BOES, Clarisse COURTOIS, Daniel COURAGE, Jean MARTIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM. Roger HUE, Christian ZURITA et Sylvie OLMO

Absents représentés :

Monsieur Patrick MARAIS a donné pouvoir à Madame Sonia LEROY

Madame Laurence NICAISE a donné pouvoir à Madame Josiane POULLARD

Madame Sandrine LELOUTRE a donné pouvoir à Monsieur Noël LEVILLAIN

Madame LEROY Sonia a été élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2007.

POINT 01 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative n°1 concernant le budget 2007.

Il s'agit comme chaque année d'abord de procéder à des virements de crédits à l'intérieur des enveloppes gérées par les services sans que cela influe sur l'équilibre du budget.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est constaté un abondement sur la Dotation Globale de Fonctionnement de 39 234 € suite au recensement complémentaire de la population. A noter également, une majoration des remboursements par l'assurance du personnel, chiffré à 10 000 € et à la baisse de l'Allocation de Compensation de l'Agglo d'Elbeuf compensée par la suppression de la redevance de la commune pour la base de loisirs.

Il est également proposé de reprendre sur les dépenses imprévues afin de faire face d'une part aux interventions supplémentaires sur les espaces verts (tontes) dues à un été très pluvieux et d'autre part au gardiennage durant l'été et durant l'exposition pour prévenir des agissements dommageables.

En investissement, il est abondé par les dépenses imprévues et le virement de la section de fonctionnement pour des projets qui ont évolué en cours d'année en voirie – place Dany Renz et Saint Just, parking de la voie du Mesnil, rue Louise Michel – ou en bâtiment comme la réfection du préau de l'école et le système de vidéo surveillance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1

POINT 02 : ADHESION A L'ASSOCIATION « LA SEINE EN PARTAGE »

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association « La Seine en Partage » a pour objectif de fédérer les communes riveraines de la Seine et de participer à la reconquête par celles-ci de leur fleuve.

D'abord créée en région Ile de France, elle s'est élargie, en 2007, aux autres régions traversées par la Seine.

Elle édite un journal «au fil de la Seine » et des publications thématiques « les dossiers de la Seine en Partage »

Ses objets sont : défendre, protéger et mettre en valeur la Seine et encourager et coordonner l'action des collectivités locales riveraines,

Il est proposé d'adhérer au 1 janvier 2008.

Le coût de cette adhésion est, pour référence, de 0,10 € par habitant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à cette association.

POINT 03 : ILE SAINTE CATHERINE – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE NORMANDIE

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réappropriation de l'île Sainte Catherine est un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude de préfiguration d'un plan de gestion avec le conservatoire des sites naturels de Haute Normandie et d'une prise de location des terrains par la commune auprès des Voies Navigables de France.

Les études menées par le CSNHN ont été présentées à deux reprises à la population.

La nouvelle phase consistera à une première série d'interventions, création de clôtures et d'un parc de contention, débroussaillage et surtout à la réintroduction de bovins.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite de ce projet, compte tenu en particulier du passé récent, il est proposé de confier par convention au CSNHN les activités suivantes :

- assurer la gestion écologique et patrimoniale du site
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion du site
- accompagner la commune dans l'installation d'un troupeau sur l'île
- assurer le suivi zootechnique
- assurer l'encadrement technique des chantiers de restauration et d'entretien du site
- définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires

La participation financière de la commune envers le conservatoire, sous forme de subvention est de 150 000 € sur 5 ans. La décomposition annuelle sera précisée dans chaque convention annuelle avec un acompte de 50% à la signature et 50% avec le rapport annuel d'activités.

Il précise que les travaux de restauration et d'entretien de l'île seront, en priorité, confiés à l'association d'insertion qui intervient sur l'île aux Bœufs, AIPPAM. Par ailleurs, les bovins seront acquis par la commune. Le programme d'investissement, à réaliser en 2008 serait d'environ 30 000 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal ;

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec le Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie,
- de valider le pré- programme d'action pour 2008 c'est-à-dire l'acquisition et l'introduction des premiers bovins sur l'île et la préparation du site, clôture, aire de contention et achat d'un bateau pour assurer les liaisons.

Monsieur le Maire ajoute qu'à compter de mars 2008 va débiter le chantier qui conduira à la réintroduction d'animaux sur l'île. Les habitants y seront associés en temps voulu.

Mademoiselle Clarisse COURTOIS interroge Monsieur le Maire pour savoir qui se chargera de l'entretien sanitaire des animaux. Monsieur le Maire répond que l'entretien sera assuré par le Conservatoire des Sites Naturels Hauts Normands.

Le Conseil Municipal approuve la convention pluriannuelle et valide le pré-programme à l'unanimité.

POINT 04 : ILE SAINTE CATHERINE – PROJET DE REHABILITATION DU SITE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réappropriation de l'île Sainte Catherine est un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude de préfiguration d'un plan de gestion avec le Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie et d'une prise de location des terrains par la commune auprès des Voies Navigables de France.

Les études menées par le CSNHN ont été présentées à deux reprises à la population.

La nouvelle phase consistera à une première série d'interventions, création de clôtures et d'un parc de contention, débroussaillage et surtout à la réintroduction de bovins.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite de ce projet, compte tenu en particulier du passé récent, il est proposé de confier par convention au CSNHN les activités suivantes :

- assurer la gestion écologique et patrimoniale du site
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion du site
- accompagner la commune dans l'installation d'un troupeau sur l'île
- assurer le suivi zootechnique
- assurer l'encadrement technique des chantiers de restauration et d'entretien du site
- définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires

La participation financière de la commune envers le conservatoire, sous forme de subvention est de 150 000 € sur 5 ans. La décomposition annuelle sera précisée dans chaque convention annuelle avec un acompte de 50% à la signature et 50% avec le rapport annuel d'activités.

Il précise que les travaux de restauration et d'entretien de l'île seront, en priorité, confiés à l'association d'insertion qui intervient sur l'île aux Bœufs, AIPPAM. Par ailleurs, les bovins seront acquis par la Commune. Le programme d'investissement, à réaliser en 2008 serait d'environ 30 000 € TTC.

Je vous propose donc de bien vouloir solliciter l'Etat pour une participation financière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

POINT 05 : ILE SAINTE CATHERINE – PROJET DE REHABILITATION DU SITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réappropriation de l'île Sainte Catherine est un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude de préfiguration d'un plan de gestion avec le conservatoire des sites naturels de Haute Normandie et d'une prise de location des terrains par la commune auprès des Voies Navigables de France.

Les études menées par le CSNHN ont été présentées à deux reprises à la population.

La nouvelle phase consistera à une première série d'interventions, création de clôtures et d'un parc de contention, débroussaillage et surtout à la réintroduction de bovins.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite de ce projet, compte tenu en particulier du passé récent, il est proposé de confier par convention au CSNHN les activités suivantes :

- assurer la gestion écologique et patrimoniale du site
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion du site
- accompagner la commune dans l'installation d'un troupeau sur l'île
- assurer le suivi zootechnique
- assurer l'encadrement technique des chantiers de restauration et d'entretien du site
- définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires

La participation financière de la commune envers le conservatoire, sous forme de subvention est de 150 000 € sur 5 ans. La décomposition annuelle sera précisée dans chaque convention annuelle avec un acompte de 50% à la signature et 50% avec le rapport annuel d'activités.

Il précise que les travaux de restauration et d'entretien de l'île seront, en priorité, confiés à l'association d'insertion qui intervient sur l'île aux Bœufs, AIPPAM. Par ailleurs, les bovins seront acquis par la commune. Le programme d'investissement, à réaliser en 2008 serait d'environ 30 000 € TTC.

Je vous propose donc de bien vouloir solliciter le Département de la Seine Maritime pour une participation financière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

POINT 06 : ILE SAINTE CATHERINE – PROJET DE REHABILITATION DU SITE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la réappropriation de l'île Sainte Catherine est un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude de préfiguration d'un plan de gestion avec le conservatoire des sites naturels de Haute Normandie et d'une prise de location des terrains par la commune auprès des Voies Navigables de France.

Les études menées par le CSNHN ont été présentées à deux reprises à la population. La nouvelle phase consistera à une première série d'interventions, création de clôtures et d'un parc de contention, débroussaillage et surtout à la réintroduction de bovins.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite de ce projet, compte tenu en particulier du passé récent, il est proposé de confier par convention au CSNHN les activités suivantes :

- assurer la gestion écologique et patrimoniale du site
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion du site
- accompagner la commune dans l'installation d'un troupeau sur l'île
- assurer le suivi zootechnique
- assurer l'encadrement technique des chantiers de restauration et d'entretien du site
- définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires

La participation financière de la commune envers le conservatoire, sous forme de subvention est de 150 000 € sur 5 ans. La décomposition annuelle sera précisée dans chaque convention annuelle avec un acompte de 50% à la signature et 50% avec le rapport annuel d'activités.

Il précise que les travaux de restauration et d'entretien de l'île seront, en priorité, confiés à l'association d'insertion qui intervient sur l'île aux Bœufs, AIPPAM. Par ailleurs, les bovins seront acquis par la commune. Le programme d'investissement, à réaliser en 2008 serait d'environ 30 000 € TTC.

Je vous propose donc de bien vouloir solliciter la Région pour une participation financière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**POINT 07 : ILE SAINTE CATHERINE – PROJET DE REHABILITATION DU SITE
– DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la réappropriation de l'île Sainte Catherine est un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude de préfiguration d'un plan de gestion avec le conservatoire des sites naturels de Haute Normandie et d'une prise de location des terrains par la commune auprès des Voies Navigables de France.

Les études menées par le CSNHN ont été présentées à deux reprises à la population. La nouvelle phase consistera à une première série d'interventions, création de clôtures et d'un parc de contention, débroussaillage et surtout à la réintroduction de bovins.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite de ce projet, compte tenu en particulier du passé récent, il est proposé de confier par convention au CSNHN les activités suivantes :

- assurer la gestion écologique et patrimoniale du site
- assurer le suivi et l'évaluation de la gestion du site
- accompagner la commune dans l'installation d'un troupeau sur l'île
- assurer le suivi zootechnique
- assurer l'encadrement technique des chantiers de restauration et d'entretien du site
- définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires

La participation financière de la commune envers le conservatoire, sous forme de subvention est de 150 000 € sur 5 ans. La décomposition annuelle sera précisée dans chaque convention annuelle avec un acompte de 50% à la signature et 50% avec le rapport annuel d'activités.

Il précise que les travaux de restauration et d'entretien de l'île seront, en priorité, confiés à l'association d'insertion qui intervient sur l'île aux Bœufs, AIPPAM. Par ailleurs, les bovins seront acquis par la commune. Le programme d'investissement, à réaliser en 2008 serait d'environ 30 000 € TTC.

Je vous propose donc de bien vouloir solliciter l'Agence de l'Eau pour une participation financière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

**POINT 08 : MARCHE AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MEDIATHEQUE
– AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L
2122-22-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur Daniel WOLOWICZ, Maire Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des procédures de marchés publics, il est possible au conseil municipal de délibérer avant le lancement de la procédure plutôt qu'à la conclusion. Obligation est faite de préciser l'objet et le montant du marché.

Le Marché « Aménagements Extérieurs de la Médiathèque » est passé sous la forme d'un marché de travaux à procédure formalisée de type appel d'offres ouvert d'un montant HT estimé de 402.000, 00 € HT en un seul lot.

La durée des travaux est estimée à 4 mois.

Pour permettre de procéder, dans les meilleurs délais, à l'attribution de ce marché, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à ce marché.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la procédure relative à ce marché.

POINT 09 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2007 A REALISER PAR LE SIER – COMPLEMENT – AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rapporte que dans le cadre du budget primitif, un certain nombre de travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux ont été retenus et que le SIER de Cléon a pour mission de les réaliser pour le compte de la commune.

Pour le programme d'Eclairage Public, je vous propose de le compléter avec la réalisation de l'éclairage des allées donnant à la Médiathèque à l'exclusion du patio qui sera dans le domaine privé de la commune. Les éléments financiers sont les suivants :

Montant total de l'opération : 38 630,81 € TTC – Participation de la Commune : 29 110,81 € ;
subvention du Syndicat Départemental : 9 520,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

POINT 10 : INDEMNISATION D'UN SINISTRE

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le 15 mai dernier un véhicule a endommagé un candélabre sur la RD7.

L'auteur de cet accident a été identifié et son assureur saisi. Celui-ci propose une indemnisation d'un montant de 2 142,71 € correspondant à sa valeur, vétusté déduite.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette indemnité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette indemnité.

POINT 11 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a modifié ce régime de redevances.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la

période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1 janvier.

A titre indicatif, le taux maximum de la redevance est de 0,035€ x L + 100€. Le linéaire sera fourni prochainement par le Syndicat Départemental d'Énergie après communication du gestionnaire du réseau.

Pour la redevance due au titre de 2007, celle ci sera fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

POINT 12 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES INSTRUCTEURS DU DROIT DES SOLS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE SEINE MARITIME

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en l'application du décret n° 2007-18 du 15 janvier 2007, une importante réforme des autorisations de construire est entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007.

Qu'en conséquence la Direction Départementale de l'Équipement de Seine Maritime propose une nouvelle convention. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de son service instructeur dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune, conformément à l'article R 422-5 du Code de l'Urbanisme.

La convention s'applique aux demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de certificat d'urbanisme opérationnel et de déclaration préalable.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à celle-ci.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à celle-ci.

POINT 13 : ECHANGE DE TERRAINS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation du barreau routier entre l'Autoroute et la RD 144, la participation de la commune consiste dans la cession gracieuse des terrains d'assiette de cette future voie.

Il s'agit des parcelles BH 183 et 184 en partie. Le document d'arpentage est en cours et attribuera les nouveaux numéros. Pour la parcelle BH 183, les surfaces cédées sont de 85 m² et de 181 m². Pour la parcelle 184, elle est de 31 830 m².

Le département prend à sa charge la réfection des clôtures et les frais d'actes. La commune autorisera le département à prendre possession du terrain par anticipation afin de ne pas retarder le chantier.

En échange, le Département cédera à la Commune deux parcelles longeant la RD7.

La première, cadastrée BP 14 en partie, correspond au bassin de rétention au bas de la RD 13, coté rue Jean Jaurès. Ce bassin, retravaillé, fera partie du projet de requalification de ces voies.

La seconde, cadastrée BH 171 en partie, supporte déjà une partie de l'actuel circuit Jean Luc Terrier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

POINT 14: PROPOSITION DE DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION

Monsieur Noel LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait délibéré en avril 2006 sur la cession par la Commune à la société Robert STREF et Fils, Boulevard Gabriel Péri à Tourville la Rivière, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 790 m², située en limite de commune avec Cléon, correspondant à un tronçon du chemin rural du Gal, reliant la route dite des Crêtes au RD7. Du fait de la réalisation d'un tronçon sécurisé débouchant sur le rond point Est de Renault Cléon, ce tronçon n'a plus d'utilité pour la circulation automobile.

De plus, il se trouve inséré à l'intérieur de l'entreprise STREF et la circulation d'automobilistes est dangereuse pour ceux-ci comme pour les personnels de la société.

Durant la suite de la procédure, il s'est avéré qu'une parcelle complémentaire du côté du RD 7 avait été omise. D'une superficie de 505m², elle porte la surface à déclasser et à aliéner à environ 1295 m².

Conjointement avec la commune limitrophe de Cléon, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la procédure de déclassement de ce tronçon du chemin rural et de réaliser une enquête publique conjointe avec la commune de Cléon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'engager la procédure de déclassement de ce tronçon du chemin rural et de réaliser une enquête publique conjointe avec la commune de Cléon.

POINT 15 : ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A MADAME WEGGERS

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir de Madame WEGGERS, une partie de la parcelle BK09, riveraine de la mairie et de la médiathèque.

Il s'agit concrètement de la portion du mur mitoyen en avancée vers le futur patio. L'objectif est de pouvoir rénover le mur avant l'ouverture de la médiathèque et de faire disparaître l'excroissance actuelle enfouie sous les lierres.

Madame WEGGERS a fait part de son accord pour la céder gratuitement. En contrepartie, la commune prend à sa charge la rénovation du mur et l'édification d'une nouvelle clôture de ce mur vers la rue Jean Moulin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

OBJET : 2007-12-16 : PROGRAMME D'INTERET GENERAL « LOYERS MAITRISES, SORTIE DE VACANCE, ADAPTATION DES LOGEMENTS » - PROTOCOLE D'ACCORD

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que, la réhabilitation du parc privé de logement constitue un enjeu prioritaire pour l'Agglo d'Elbeuf, réaffirmé dans le Programme Local de l'Habitat 2007 -2013.

Dans le plan de Cohésion Sociale, figure, en outre, le traitement de 69 logements au titre de la lutte contre l'habitat dit « indigne ». Sa mise en œuvre est proposée dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle communautaire afin d'accompagner chacune des communes dans leur politique de réhabilitation des logements privés et de valorisation de leur programme bâti.

Le PIG aura pour enjeu de :

- Remettre aux normes, au-delà des définitions de l'INSEE, des logements qui n'y sont plus au sens commun du XXI^e siècle (confort, décence),
- Favoriser une nouvelle offre locative conventionnée afin de favoriser la diversité sociale dans le parc privé ancien,
- Remettre dans le circuit immobilier des logements privés actuellement vacants ou susceptibles de faire l'objet de transformation d'usage (anciens bâtiments industriels),
- Maintenir sur place les populations, notamment en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation ou la sécurisation des logements,
- Permettre une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie en accroissant l'isolation thermique des logements et en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables.

Le PIG permettra aux propriétaires de bénéficier de subventions majorées de l'ANAH, et de subventions complémentaires du Département de la Seine Maritime, de l'Agglo d'Elbeuf et des communes membres. Une équipe d'animation sera missionnée pour animer le dispositif et accompagner les propriétaires dans l'élaboration de leur projet.

Il sera mis en place pour une durée de 3 ans.

Je vous propose donc d'approuver le projet de protocole d'accord ci-joint.

Vous y trouverez des données statistiques sur le parc privé de logement de la commune : 520 propriétaires occupant et 73 locataires. 64 propriétaires occupant auraient un logement sans

confort ou avec un confort partiel et 15 locataires seraient dans la même situation. 22 propriétaires occupants cumuleraient un état médiocre de l'habitat et des ressources faibles. Pour les locataires, ce nombre n'est pas connu. L'objectif sur Tourville de ce PIG est de 6 logements.

Au niveau financier, la commune s'engage en direction des propriétaires bailleurs à abonder la subvention ANAH en cas de loyers conventionnés ou intermédiaires de 5% de la dépense subventionnée plafonnée à 3 000 € et à réserver dans leur budget les crédits correspondant à la répartition indicative des objectifs par commune (rappel pour Tourville : 6)

Elle mettra à disposition un local à l'équipe d'animation pour assurer des permanences.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de protocole d'accord relatif au PIG

POINT 17: INTERVENTION DE L'EPF SUR LES PARCELLES BB59 et 60

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la population de Tourville, à l'image de celle de la France, vieillit. Un nouveau besoin se fait jour, disposer de logements qui puissent leur permettre de quitter des maisons devenues trop grandes et trop lourdes d'entretien pour d'autres, plus petites et adaptées. Il précise qu'il s'agit de s'adresser à des personnes encore autonomes. Ces logements pourraient aussi être proposés à des personnes handicapées.

Ces logements ou petits groupes de logement doivent se répartir dans les différents secteurs de la commune.

Ainsi, les parcelles BB59 et 60 sont, à priori, une opportunité pour un tel projet. Elles se situent rue Eugénie Cotton, à l'entrée Nord du hameau de Bédanne. Ce hameau est particulièrement concerné par la population décrite ci-dessus mais qui ne souhaitera pas quitter ce secteur. 3 à 4 maisons pourraient être édifiées par un bailleur social.

Ces parcelles pouvant être prochainement en vente, il est souhaitable que la commune, par l'intermédiaire de l'EPF de Normandie, puisse en devenir propriétaire.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver un projet de logements pour personnes âgées ou handicapées sur ces parcelles, de demander à L'EPF de Normandie d'intervenir pour leur acquisition et de s'engager au rachat de ce bien dans le délai de 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet.

POINT 18 : CENTRE DE LOISIRS CHARLIE CHAPLIN : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES VILLES DE OISSEL ET DE TOURVILLE LA RIVIERE

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, informe ses collègues du Conseil Municipal que dans le cadre d'un protocole d'accord entre les communes de Tourville la Rivière et Oissel, le centre de loisirs Charlie Chaplin de Oissel accueille des enfants de Tourville la Rivière âgés

de 5 à 14 ans. Occasionnellement, certaines familles souhaitent inscrire dans cette structure leurs enfants âgés de 3 à 5 ans.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un avenant modifiant le paragraphe II du protocole cité en référence, concernant l'âge minimal d'accueil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

POINT 19 : GRAINE DE PUBLIC – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF ET LA COMPAGNIE COMMEDIAMUSE

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, rapporte que, dans le cadre de la programmation culturelle, les villes de Saint Pierre les Elbeuf et de Tourville la Rivière et la Compagnie Comédiamuse s'associent pour l'organisation de spectacles lors du festival Graine de Public.

A ce titre :

- La compagnie Commediamuse assume, en qualité de producteur, la mise en œuvre de deux spectacles vivants en direction du jeune public.
- La ville de Tourville-la-Rivière assume, en qualité de diffuseur, la mise à disposition de lieux, de moyens logistiques et humains.
- La ville de Saint Pierre les Elbeuf intègre les représentations données à Tourville la Rivière dans le festival « Graine de Public 2007 ». En qualité d'organisateur du festival, elle participe à l'organisation des représentations Tourvillaises, à leur montage technique et logistique et fournit les outils de communication nécessaires à la réalisation des événements.

Une convention fixe les modalités de partenariat de cette collaboration inscrite dans le cadre du budget 2007.

Je vous propose d'accepter la convention à intervenir avec la ville de Saint Pierre les Elbeuf et la Compagnie Comédiamuse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

POINT 20 : CONVENTION REG'ARTS

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe aux Affaires Culturelles expose :

Au vu du caractère positif du bilan Reg'Arts unissant historiquement les communes de Caudebec lès Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Saint Aubin Lès Elbeuf, Saint Pierre lès Elbeuf et Tourville la Rivière, et suite à l'évolution de ses compétences, l'Agglo d'Elbeuf accepte de prendre en charge la gestion et la coordination de ce dispositif.

Pour mémoire, le dispositif Reg'Arts permet :

- au public détenteur de la carte, l'accès à un tarif préférentiel à des événements culturels organisés par l'ensemble des partenaires du dispositif,

- au public de l'agglomération d'avoir une publication commune de la saison culturelle proposée par le territoire,
- aux équipes culturelles de l'agglomération d'instaurer une structure d'échanges et de concertation sur le calendrier et les contenus des programmes.

Au regard de ce nouveau partenariat, les évolutions du dispositif sont :

- l'ouverture aux 10 communes de l'agglomération et dans le cadre de sa compétence culturelle, la prise en charge financière par l'Agglo d'Elbeuf des coûts de gestion de coordination du dispositif et d'édition des programmes.

Ce partenariat est régi par une convention fixant : les tarifs de la carte Reg'Arts, les missions et obligations administratives et financières de chaque partenaire.

Cette convention prendra effet au 1^{er} septembre 2007 et viendra à échéance le 31 août 2008 avec une reconduction possible par avenant.

Madame Virginie BOUVET précise qu'il serait souhaitable que le tarif réduit puisse s'appliquer aux RMistes et seniors afin de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

POINT 21 : CREATION DE POSTE

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle qu'au précédent conseil, il a été créé un poste d'animateur territorial (catégorie B) et un poste d'adjoint d'animation de 1^o classe, tous deux à temps complet afin de permettre le recrutement de l'animateur qui s'occupera des activités en direction de la jeunesse suite à la mutation de son titulaire actuel à la Médiathèque.

Au vu des candidatures reçues, le postulant pourrait venir du secteur privé. Pour pouvoir le recruter, il serait nécessaire de le nommer sur un poste d'adjoint d'animation de 2^o classe.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal la création de ce poste.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de trois recrutements mais bien d'un seul. La création de plusieurs postes est uniquement mise en œuvre pour faciliter le recrutement, quelle que soit l'origine du futur agent. Le recrutement est prévu entre janvier et mars au plus tard.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

POINT 22 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES CENTRES DE LOISIRS « LA RIBAMBELLE » et « ANIMA'JEUNES »

Madame Sonia LEROY, Maire Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au titre du financement des dépenses de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement, le Département peut soutenir financièrement la commune par journée enfant réalisée.

Au regard du fonctionnement de l'année 2007, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département, une subvention permettant de couvrir une partie des dépenses liées à l'accueil du public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

POINT 23 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTE NORMANDIE

Monsieur Noël LEVILLAIN, Maire, rappelle à ses collègues qu'ils ont décidé une opération de requalification des voiries Jean Jaurès, Clément Ader et Claude Debussy. Une autorisation de programme a été adoptée. Des crédits de paiements ont été votés aux budgets 2006 et 2007. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné à cet effet. Il s'agit des services de la DDE, subdivision d'Elbeuf. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue : Espace Libre, Cabinet Merlin et Néo Light. Des réunions publiques se sont tenues en juin et se tiendront en décembre pour associer la population.

Des présentations ont été faites à l'Agglo d'Elbeuf et au Département de Seine Maritime. Deux des voies sont, encore, des routes départementales.

Dans le cadre de ces rencontres et dans la présentation du projet, il apparaît que la Région Haute Normandie pourrait participer au financement de certains aménagements. Je vous propose donc de la solliciter.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

POINT 24: CONVENTION CHANTIER D'INSERTION AIPPAM POUR L'ANNEE 2008

Madame Josiane POUILLARD, Maire Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association AIPPAM encadre un chantier d'insertion environnemental, agréé par la commission locale d'insertion de la zone d'Elbeuf et la DDTEFP sur l'île aux Bœufs et l'île Mayeux.

Ces travaux consistent, pour le compte de la commune, au nettoyage et à la mise en valeur de ces îles, propriétés de Voies Navigables de France. Ils ont commencé au 1^o janvier 2005 et doivent se poursuivre en 2008.

Une nouvelle convention entre la commune et AIPPAM pour l'année 2008, dont vous trouverez le projet ci-joint, doit définir les obligations de chacun.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

POINT 25 : DECISIONS DU MAIRE

N° 2007- 61 MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PENALITES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

N° 2007- 62 REFECTION DES VOIRIES : CHEMIN FOSSE MARMITAINE ET CHEMIN RURAL DE SAINT AUBIN AUX AUTHIEUX (ROUTE AUX ANES)

N° 2007- 63 GEOTECHNICIEN : PRESTATIONS RELATIVES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

N° 2007- 64 CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS CAILLOUX-SOIREE CONTES 20 OCT 2007

N° 2007- 65 MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

N° 2007- 66 PRIX DE VENTE DU LIVRE « TOURVILLE, CHEMINS DE MEMOIRE »

N° 2007- 67 MISE EN CONFORMITE DES CANALISATIONS D'EAUX ET PLUVIALES POUR LE COMMERCE « LE RELAIS »

N° 2007- 68 CONTRAT AVEC L'ORCHESTRE « COLETTE ET PIERRE »

N° 2007- 69 CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN BADGE D'ACCES AU GYMNASSE MENANT ODEN ET D'UNE CLEF DU COURT EXTERIEUR DE TENNIS

N° 2007- 70 CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN BADGE D'ACCES AU GYMNASSE MENANT ODEN ET D'UNE CLEF DU COURT EXTERIEUR DE TENNIS

N° 2007- 71 REABONNEMENT A METRO FRANCE : PREVISIONS ET AVERTISSEMENT DE CHAUSSES GLISSANTES

N° 2007- 72 CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LES RAYONS DE SOLEIL »

N° 2007- 73 CONVENTION AVEC LE CNFPT

POINT 26 : QUESTIONS DIVERSES

Madame Virginie BOUVET demande à Monsieur le Maire si les problèmes d'écoulement des eaux pluviales sont résolus rue du Hamel.

Monsieur le Maire répond que les pluies qui se sont abattues sur la Commune ces derniers temps n'ont pas été du même genre que celles qui avaient provoqués les dégâts connus par tous. A ce jour, la rue du Hamel n'a pas rencontré de nouveaux incidents.

Monsieur Paul RACE demande les suites du dossier concernant le financement des travaux sur les réseaux du Bar Tabac « Le Relais ».

Monsieur Robert FEUILLOLEY, Directeur Général des Services, précise qu'un nouveau devis a fixé la participation des propriétaires à 4.700 € au lieu des 11.800 € demandés initialement. Le règlement à l'amiable est en cours.

Mademoiselle Clarisse COURTOIS intervient auprès de Monsieur le Maire en matière de politique de la ville en faveur des personnes âgées et demande si le portage des repas à domicile pourrait être envisagé sur la commune. En plus de l'intérêt direct en faveur des populations concernées, il permettrait de maintenir du lien social.

Monsieur le Maire précise que le projet est à l'étude actuellement par Madame Josiane POUILLARD et Madame Corinne MARAIS, Directrice du C.C.A.S. Cette action va de pair avec le maintien à domicile.

Mademoiselle Clarisse COURTOIS intervient à présent sur le travail du dimanche cher au nouveau gouvernement et souhaite connaître la position de Monsieur le Maire à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle qu'un maire ne peut aller contre la loi si le nouveau gouvernement décide de légiférer sur ce thème. Monsieur le Maire précise que sa position est idéologique et biologique sur les ouvertures dominicales. Le but de générer plus de croissance par l'augmentation de la consommation des ménages est un leurre puisque les budgets familiaux seront lissés sur un plus grand nombre de jours.

Mademoiselle Clarisse COURTOIS soulève à nouveau les problèmes de circulation qu'engendrera l'arrivée d'IKEA sur la ZAC.

Concernant IKEA, Monsieur le Maire informe ses collègues que la pose de la première pierre se déroulera le 15 janvier prochain. Monsieur le Maire assure à ses collègues que les infrastructures routières nécessaires vont être réalisées.

Monsieur Jean MARTIN souhaite proposer de dénommer la rue où les terrains de Monsieur CHEVALIER sont mis en vente « rue Guy Moquet ».

Monsieur le Maire prend note de cette proposition et demande à ce que d'autres propositions soient émises.

Monsieur Jean MARTIN constate de plus en plus de circulation entre Elbeuf et Rouen et qu'il serait certainement utile de voir le métro de Rouen desservir l'agglomération d'Elbeuf.

Monsieur le maire informe Monsieur Jean MARTIN qu'une étude de faisabilité est déjà lancée par les agglomérations d'Elbeuf et de Rouen à ce sujet.

La séance est levée à 22h00